

connaître les noms des candidats que le parti conservateur opposera à M. Derégnaucourt et à M. Soins, cet autre préposé du Comité démocratique de Lille.

— A. R.  
Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

Le *Progrès* et l'*Echo* annoncent que leurs amis ont tenu, dimanche, une réunion électorale et qu'après bien des démarches infructueuses et faute d'autres, on avait adopté les candidatures de MM. Derégnaucourt, maire de Roubaix, et de M. Soins.

MM. de Rémusat, ministre des affaires étrangères; Catel-Béghin, Pierre Legrand, Trystram, Chappelier, Dupont, ont décliné les offres qui leur étaient faites.

M. Derégnaucourt, objet des plus vives sollicitations, a consenti, dit l'*Echo*, à retirer son désistement, car il avait déjà refusé. Quant à M. Soins, on ne connaît point encore sa décision.

Voici la lettre par laquelle M. de Rémusat décline la candidature.

« Monsieur et cher ancien collègue, Rien ne peut me flatter davantage que votre insistance et le suffrage spontané des électeurs que vous avez bien voulu consulter. Vous et eux, vous seriez disposés à me faire le plus grand honneur que puisse recevoir un citoyen; j'en suis reconnaissant plus que je ne le puis l'exprimer. Et croyez qu'il faut des raisons personnelles bien puissantes pour me refuser à la proposition qui m'est faite.

Mais j'ai pris la résolution de ne pas entrer, comme député, à l'Assemblée nationale; et il ne s'est assurément rien passé depuis dix mois qui m'ait fait regretter cette résolution. J'y persiste.

« Veuillez donc ne plus penser à moi, et croyez bien, mon cher monsieur, à mes sentiments de sincère gratitude et de haute considération.

— RÉMUSAT.  
— Versailles, 25 décembre.

Dans le Pas-de-Calais on est plus heureux que dans le Nord. La lutte est établie entre deux candidats. L'un, comte de M. Levert, ancien préfet de ce département; l'autre républicain, M. Lenglet ancien commissaire général à Arras. Des renseignements nombreux nous permettent de penser que M. Levert sera élu à une immense majorité.

MM. Soins et Derégnaucourt ont été élus « faute d'autres. » Voilà qui est bon pour eux !

Au moment où l'Assemblée nationale discute à Versailles la question des droits sur les textiles, il n'est pas sans intérêt pour nos industriels et négociants, d'apprendre que les députés du Nord sont parvenus à l'opposition que ce projet de loi a rencontrée dans notre pays.

A cet effet, la Chambre de Commerce de Lille, dans une séance extraordinaire qui a eu lieu le 24 novembre dernier, a réuni un grand nombre de nos députés et des délégués des Chambres Consultatives de Roubaix, Tourcoing, Douai, Cambrai et Armentières. — La question des droits projetés était à l'ordre du jour et chaque centre manufacturier a pu en signaler les inconvénients.

M. le président de notre Chambre consultative, se faisant l'organe de Roubaix, et rappelant toutes les démarches et tous les mémoires qui ont été faits jusqu'ici pour empêcher ce projet d'aboutir, a résumé les faits en disant :

« Qu'à Roubaix, la grande majorité était opposée au droit de 20 0/0 avec drawback, proposé par le gouvernement.

« Que la presque unanimité réapprouvait également le droit de 3 0/0 sans drawback proposé par la commission du budget, parce que ce droit, quelque minime qu'il paraisse, se trouverait encore augmenté des charges indirectes nouvelles qui viennent de gréver l'industrie et qui s'élèvent à 2, 3 ou 4 0/0, selon le degré de manutention qu'a subi la matière première; qu'il n'était pas possible d'admettre qu'un tissu, par exemple, puisse longtemps trouver acheteur à l'étranger lorsqu'il serait démontré que la France produit à 6 ou 7 0/0 plus cher qu'en Belgique, en Allemagne, en Angleterre. Ce serait une véritable prime d'encouragement donnée aux manufacturiers étrangers pour qu'ils imitent les produits français.

L'Assemblée a émis le vœu que le droit sur les matières premières soit repoussé par nos députés comme fâcheux à l'industrie, mais que si l'Assemblée nationale passait outre, elle insistât dès lors pour que le droit perçu, ne fût-il que de 3 0/0, fût remboursé intégralement à la sortie.

A l'occasion des visites de la nouvelle année, l'administration municipale recevra, à la Mairie, comme les années précédentes, le samedi 30 décembre 1871, à cinq heures du soir.

On nous adresse la lettre suivante :  
« Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.  
J'ai l'honneur de vous faire remettre la somme de vingt francs pour l'œuvre des orphelins de la guerre; cette somme est destinée à remplacer les cartes de visites du jour de l'an.

« Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.  
— HENRI PARENT. »

D'autres personnes nous adressent des souscriptions dans le même but. Voici leurs noms :  
M. et Mme Gustave Wattine, 20 fr.; M. et Mme Watinne-Hovelacque, 20 fr.; Mme veuve Sival, 10 fr.

La cour de cassation, conformément à un arrêté de la cour d'appel de la Somme, vient de rendre l'arrêt suivant :  
« Lorsqu'un voyageur de commerce a, parmi ses bagages de chemin de fer, une boîte d'échantillons dont la forme indique le contenu, et que cette boîte se trouve égarée pendant un certain nombre de jours, la Compagnie peut être condamnée à des dommages-intérêts, calculés d'après les bénéfices présumés que le commis-voyageur et sa maison de commerce auraient pu réaliser pendant le temps où la caisse a été égarée. »

COMICE DE LILLE  
Extrait du procès-verbal de la séance du 20 décembre.

M. Meunier rend compte de la démarche faite à la préfecture, conformément à la décision prise à la dernière séance.

Il a été fait droit au désir du Comice, qui demandait que, pour plus de garantie, une commission de vétérinaires soit chargée de constater les cas où l'abattage des bêtes contaminées devrait avoir lieu; cette décision était prise jusqu'à présent par un seul vétérinaire officiel. Cette commission est composée de MM. Charles, Chieus, Pollet et Pommeret.

Quant à l'autre demande qui sollicitait des mesures de préservation plus sévères et même l'interdiction absolue de circulation des bestiaux, il a été répondu que les maires des grandes villes s'opposaient à ce moyen qui gênerait, suivant eux, l'alimentation, et qu'aucune décision ne serait prise avant de plus mûres réflexions.

M. Gruson annonce que les vaches de l'étable dont il a entretenu le Comice à la dernière séance sont toujours très bien portantes et qu'il y a donc lieu de s'applaudir du délai accordé pour leur abattage.

M. Tripier soumet au Comice la proposition suivante : la présence du typhus devant très probablement empêcher la tenue du concours régional de notre circonscription en 1872, les fonds qui lui sont habituellement affectés, montant à environ 70,000 francs, ne pourraient-ils pas être employés en primes d'encouragement à l'agriculture, notamment à des prix qui seraient décernés à la bonne tenue des étables? M. Meunier et plusieurs autres membres objectent que le budget du ministère de l'agriculture n'étant pas encore voté, il pourrait se faire que la somme en question n'y fût pas inscrite, et que d'ailleurs, des prix accordés en quelque sorte à huis-clos soulèveraient sans doute des objections et feraient soupçonner l'impartialité des commissions de visite.

Toutefois, après le vote du budget, si les fonds sont alloués, il y aurait lieu de revenir sur la proposition de M. Tripier et de demander surtout l'encouragement de l'élevage des bêtes à cornes, car un vide immense devra être comblé.

M. Lecat-Butin demande à soumettre au Comice la proposition suivante : Un des chevaux de labour, dans la force de l'âge et de la santé, se blesse si grièvement à la jambe que l'abattage doit avoir lieu sur place. Voulant en faire utiliser la chair, M. Lecat fait avertir un boucher de Roubaix qui lui répond que les règlements de la boucherie interdisant l'entrée en ville de la viande de cheval mort extra-muros, il n'est pas possible d'en tirer parti; d'un autre côté, dans les campagnes, les préjugés contre la chair de cheval sont tels qu'un fermier qui en servirait à ses ouvriers ne pourrait plus trouver de travailleurs. N'est-il pas fâcheux que des règlements très sévères enlèvent ainsi à la consommation une nourriture saine, et prive le propriétaire du cheval d'une compensation de sa perte.

M. Chieus, inspecteur de la boucherie à Roubaix, répond que les règlements ont dû être établis, parce qu'il entrait en ville des chevaux morts de maladie, munis de certificats de complaisance donnés par des empiriques, mais que dans les cas analogues à celui qui vient d'être cité, il peut y être dérogé. Si M. Lecat avait fait avertir l'inspecteur, il eût fait vérifier l'état de l'animal et eût permis l'introduction.

M. Delepote-Bayart donne lecture d'une note présentée par lui à la dernière séance de la Chambre consultative d'agriculture sur la pénurie actuelle de la viande de boucherie, pénurie qui devra nécessairement s'accroître encore. Il estime le déficit de 50 0/0; pour combler ce vide, M. Delepote pousse fortement à l'élevage du porc, du lapin, de la volaille et signale les dangers de l'abattage prématuré des veaux.

A ce propos, plusieurs membres présentent des observations sur les arrêtés municipaux qui ont été rendus dernièrement à Roubaix et à Lille, à propos de l'introduction en ville de jeunes veaux.

M. Crepelle constate que l'élevage du veau à la ferme, tel qu'il se pratique dans nos environs, constitue le fermier en perte et que tant qu'on n'aura pas trouvé de moyen d'élevage plus économique que la lactation, il n'est possible d'exiger du cultivateur qu'il subisse un déficit. Le comice a déjà établi ce fait; aussi est-ce à tort que certaines personnes attribuent à son influence les arrêtés susdits. Il n'y est pour rien.

M. Delepote avoue que le veau élevé au lait, dans les environs des grandes villes, occasionne jusqu'au quarantième jour, une perte importante au fermier, mais il est des moyens d'élevage artificiel pratiqués dans plusieurs départements, dont M. Delepote a entretenu le Comice l'année dernière et qui donnent de bons résultats.

M. Crepelle répond que ces moyens n'ont pu encore être adoptés dans nos environs, que d'ailleurs, les veaux ainsi nourris ont un chair rouge qui n'est pas acceptée, c'est un préjugé, mais il existe, et il faut en tenir compte. On peut estimer que chez les laitiers des environs de Lille, les veaux élevés sans lait éprouvent une mortalité de 75 0/0.

M. Delepote, tout en se déclarant partisan de l'interdiction de la mise en vente des jeunes veaux, ne peut accepter l'article 1er de l'arrêté de M. le maire de Lille, du 10 décembre dernier, ainsi conçu :

Cette mesure ne lui paraît pas praticable. De même, l'article 2, en prescrivant le poids de 70 kilos, comme une erreur évidente, ce chiffre est au dessous du minimum. Il importe que le Comice soit regardé comme tout à fait étranger à ces prescriptions.

M. Meunier, après avoir résumé le débat, propose, vu l'importance de la question, la nomination d'une commission qui sera chargée de l'éclaircir et d'indiquer au public, au moyen d'une note-circulaire les meilleures méthodes d'élevage économique des veaux. Cette commission serait ainsi composée : MM.

De retour chez eux, et de nouveau émus pour le repas du soir, Brulard manifesta à plusieurs reprises, et même avec une sorte d'irritation qu'il ne montrait jamais vis-à-vis de sa fille, bien qu'elle fût dans son caractère, la volonté formelle de reprendre son interrogatoire; mais il trouva Francine tout aussi disposée à la réserve, et ses premières tentatives pour la faire parler n'aboutirent à aucun résultat.

Après le souper, Carmagnole, le petit jockey, vint, comme de coutume, pour commencer à desservir la table, pendant que ses maîtres étaient encore là : Brulard le chassa rudement, et lui intima la défense de paraître jusqu'à nouvel ordre.

Francine, que nous n'appellerons plus désormais Clématite, comprit que son père voulait entamer une discussion sérieuse avec elle sur ce qui s'était passé entre elle et Jacques, et elle se disposa bravement à la soutenir, bien qu'elle se sentit horriblement brisée par les émotions inattendues qu'elle venait d'éprouver.

Carmagnole parti, Brulard quitta la table et se mit à marcher en long et en large dans la salle à manger. Francine resta immobile à sa place, les bras croisés, dans une attitude à la fois résolue et respectueuse.

La suite au prochain numéro

Gruson, Crepelle, Potié, Delepote, Leclercq, Chieus, Darras et Pollet. Le Comice approuve.

Le Secrétaire général,  
A. DE NORQUET.

Faits Divers

Un épouvantable incendie a détruit, lundi soir, en quelques heures, l'importante filature de M. Leseigneur père, à Maromme. (Seine-Inférieure.) A cinq heures moins quelques minutes, pendant qu'on procédait à l'allumage du gaz pour la rentrée des ouvriers dans les ateliers, le feu a pris dans une bannette de fil en double. La façon dont le fait a eu lieu est mal connue.

Suivant une version, le bec de gaz se serait détaché et serait tombé sur la bannette; suivant une autre version, ce serait un flocon de coton qui, en voltigeant, se serait allumé au gaz et, en retombant sur la bannette de fil y aurait communiqué l'incendie. En tous cas, la malveillance paraît être absolument étrangère au sinistre.

Une jeune ouvrière, qui se trouvait là, courut toute affolée prévenir le directeur de la filature, M. Petit, qui vint aussitôt et tenta d'éteindre le feu en y jetant quelques seaux d'eau. Mais le fléau se communiqua avec une telle rapidité qu'il fut bientôt impossible de tenir dans l'atelier.

Un fait grave a été relevé au sujet du retard apporté dans l'envoi des secours. La dépêche télégraphique annonçant à M. Leseigneur le malheur qui le frappait, expédiée de Maromme à cinq heures vingt-cinq minutes, ne fut remise à Rouen, à son destinataire, qu'à sept heures et demie. Une enquête va être faite sur cette singulière particularité.

Sitôt que le sinistre fut connu à Rouen, M. le capitaine de gendarmerie se hâta de partir pour Maromme et demanda des secours. Deux escadrons du 3<sup>e</sup> hussard et deux compagnies du 24<sup>e</sup> de ligne se mirent en route aussitôt; mais, pendant les deux heures si malheureusement écoulées, le feu avait accompli, avec une violence inouïe, son œuvre de dévastation.

Après la filature proprement dite, qu'il n'a pas détruite, il ravagea un vaste bâtiment contenant de grandes quantités de coton, et attaquait un moulin à triturer, situé à quelques mètres. Une partie seulement de ce dernier établissement a été brûlée. Le moulin à huile, également voisin, n'a pas été atteint. On a pu craindre un instant pour l'église de Maromme, peu éloignée du théâtre de l'incendie.

L'absence de fortes pompes empêcha de faire tomber les pans de murs dans une direction convenable. Un de ces murs s'éroula littéralement la machine à vapeur, qui se trouvait à l'intérieur, resta intacte.

À quelque distance du foyer se trouvait un magasin rempli de coton. Le magasin, bien que construit en fer, prit feu par suite de la chaleur. Une centaine de mille francs de marchandises qu'il renfermait a été brûlée.

À Rouen, le tocsin fut sonné vers 9 heures, et les pompiers partirent avec leur puissant matériel qui eût été si utile deux heures plus tôt. Malheureusement, quelque diligence qu'ils y aient mise, le désastre était complet quand ils arrivèrent sur les lieux.

Les ruines présentent un aspect grandiose, mais navrant : de grands pans de muraille se tiennent encore debout par des miracles d'équilibre, tandis que les décombres brûlés, entremêlés de machines, de roues sous l'action des flammes. Toute la nuit, des pompiers et des détachements de cavalerie et d'infanterie sont restés en permanence, prêts à porter secours au cas où le feu, se ravivant, tenterait de prendre dans les maisons voisines.

On ne peut encore évaluer le chiffre du dommage. Il faudra, dit-on, deux millions pour remplacer l'établissement et les marchandises que quelques heures ont suffi à dévorer.

Des assurances couvrent la plus grande partie du désastre; mais il est néanmoins à craindre qu'une grande quantité de marchandises ne soit pas assurée. — (Journal de Rouen.)

Le jour du bal de l'Opéra, un individu se présente au contrôle, déguisé en Prussien et portant une pendule sous son bras.

On ne le laisse pas entrer.

« C'est bien, dit-il, j'irai avec ce costume-là au premier bal masqué qui aura lieu à Berlin.

On ne le laissera probablement pas sortir.

BOURSE DE PARIS  
du 27 Décembre

Rente 3 p. 100 ..... 55 43  
— 4 1/2 p. 100 ..... 80 50  
Nonvel emprun. .... 89 95

ETAT-CIVIL-DE-ROUBAIX.  
PUBLICATIONS DE MARIAGES

24 décembre. — Gobert Pierre, 31 ans, domestique, et Lefebvre Agnès, 34 ans, journalière. — Dumas Alexandre, 22 ans, employé de commerce, et Belloy Céline, 24 ans sans profession. — Gobert Charles, 26 ans, journalier, et Cattoor Mélanie, 23 ans, journalière. — Fourdrinier Paul, 29 ans, fleur, et Brunin Apolline, 32 ans, rattacheuse. — Demol Joseph, 25 ans, tisserand, et Velghe Elise, 23 ans, tisserande. — Duhamel Octave, 24 ans, journalier, et Bracava Maria, 27 ans, journalière. — Farvaques Pierre, 30 ans, entrepreneur, et Bayart Lucie, 29 ans, sans profession. — Vanhaelewyn Louis, 25 ans, journalier, et Persegal Clémentine, 28 ans, journalière. — Debruyen Emile, 23 ans, fleur, et Leynaert Elise, 29 ans, rattacheuse. — Castel Zulma, 20 ans, peigneuse. — Cassette Emile, 28 ans, agent de police, et Declercq Marie, 26 ans, bobineuse. — Reboux Alfred-Edouard, 24 ans, journaliste, et Bonnavé Zoëlie, 22 ans, sans profession. — Gillon Isidore, 36 ans, fleur, et Catel Maria, 24 ans, rattacheuse. — L'homme Louis, 24 ans, fondeur en fer, et Carotte Hortense, Joseph, 19 ans, ménagère. — Verghote Charles, 22 ans, marchand boucher, et Du-

ponchel Clémentine, 27 ans, sans profession. — Agache Victor, 26 ans, employé de commerce, et Henneuse Désirée, 24 ans, repasseuse. — Merchez Charles, 25 ans, tisserand, et Constant Adèle, 23 ans, tisserande. — Meus Jacques, 43 ans, tapissier, et Molet Adèle, 33 ans, journalière. — Rosmond Edmond, 29 ans, déboureur, et Van Lovén Marie, 25 ans, soigneuse. — Delsau François, ans, tisserand, et Blanckaert Marie, 25 ans, journalière. — Bové Etienne, 21 ans, tisserand, et Vander Heyden Thérèse, 21 ans, tisserande. — Van Geete Jean, 27 ans, tisserand, et Masure Marie, 29 ans, couturière. — Simon Fidèle, 29 ans, laveur, et Chantry Apoline, 23 ans, bobineuse.

NAISSANCES

24 décembre. — Hauttemanne Maria, rue de Maurice. — Mahon Hortense, rue Saint-Maurice. — Dhondt Aloyse, rue de la Redoute. — Gaillet Désiré, rue des Longues Haies. — Capette Floris, au Fontenoy. — Pensart Marie, au Fontenoy. — Salomé Maria au 3 Ponts. — Claeysens Marie, rue du Moulin Brulé. — Barley Clément, rue de la Gâtée. — Laine Paul, rue Sébastopol. — Liénard Liévine, rue de Mouvaux.

25 décembre. — Baert Hélène, rue Jacquart. — Vanhoutte, Sidonie, Grande rue. — Houze Emile, au Fort Mulliez. — Geeraerts Pauline, rue Jacquart. — Vertriest Marie, rue de la Barbe d'Or. — Simoons Pierre, rue Saint-Louis. — Desreux Jules, rue Saint-Antoine. — Nys Arthur, aux 7 Ponts. — Vandermahlen Bénédict, rue de Tournoy. — Herbaux Maria, rue des Fondeurs.

DÉCÈS

24 décembre. — Rogez Jean Bte, 1 an, à l'Époule. — Gérard Henriette, 2 ans, rue de la Perche. — Decottignies Jean-Bte, 1 an, au Fontenoy. — Delplaque Catherine, 70 ans, propriétaire, rue Decréme. — Fauvarques Marie, 73 ans, ménagère, au chemin des Cousteaux. — Delourme Céline, 2 ans, au Fort Mulliez. — Dutoit Julie, 29 ans, ménagère, au Pile. — Villiati Julie, 83 ans, ménagère, rue d'Alma. — Geenens Charles, 42 ans, tisserand, rue du Grand Chemin. — Verriest Auguste, 1 an, à l'Hôpital. — Monbel Adèle, 6 ans, à l'Hôpital.

25 décembre. — Vandeveld Philomène, 1 an, à l'Époule. — Lecomte Zoé, 5 ans, à l'Époule. — Allegaert Maria, 2 ans, rue de la Perche. — Duquesnois Angèle, 3 ans, aux 7 Ponts. — Coupleux Clémentine, 5 ans, rue d'Italie. — Hubrecht Hector, 1 an, rue Saint-Antoine. — Grégoire Marie, 1 an, au Jean Ghislain. — Vandesteene Clémentine, 3 ans, au Trichon. — Stacino Henri, 4 jours, rue Saint-Laurent. — Bourgeois Achille, 2 ans, rue de la Perche. — Vanlaere Marie, 1 an, rue Jacquart. — Meurise Léonie, 2 ans, rue du Bois. — Jonckere Louise, 1 an, rue des Longues Haies. — Quint Augustin, 1 mois, rue de Lannoy. — Vandenberghe Dorothee, 70 ans, ménagère, au cul de Four. — Roggemans Florimond, 1 an, rue Saint-Antoine. — Lansens Clément, 9 mois, rue du chemin de Fer. — Dubrunfaut Jules, 24 ans, tisserand, rue du Moulin de Roubaix.

Commerce

Havre, 27 décembre.  
(Dépêche de MM. Kablé et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes : 2,000 b.; demande bien suivie à prix fermes pour disponible et livrable.

Liverpool, 27 décembre.  
(Dépêche de MM. Kablé et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes : 10,000 b.; marché calme; prix inchangé. Recettes : 60,000 b.

THÉÂTRE DE ROUBAIX  
Jeudi 28 Décembre 1871

Le Gentilhomme pauvre, comédie en 2 actes, de M. Dumauior.

Un tailleur pour dames, comédie vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.

Un mari dans le coton, Vaudeville en un acte, de M. LAMBERT-THIBOUT.

On commencera à 7 heures 1/2.

Spécialité de dentiers en tous genres  
Traitements spéciaux pour le  
REDORESSEMENT DES DENTS

VERBAUGGÆ  
DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELG  
RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

POUR ÉVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
LES MARQUES DE FABRIQUE  
AVEC  
le véritable nom

EN VENTE  
CHEZ J. REBOUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE  
1, RUE NAIN, 1

ALMANACH  
DE ROUBAIX  
PRIX: 15 Centimes

Francine la reprit, comme pour l'obliger à rester près de lui.

Le vieillard s'avança lentement, appuyé sur un jonc à pomme d'or.

— Ah! tu n'es pas seule, Minette! dit-il. Eh! eh! eh! ...

Son ricanement expira dans sa gorge; il avait reconnu Jacques.

— Monsieur Brulard, dit celui-ci, le hasard m'a fait rencontrer votre fille, et je ne vous dissimulerai pas que j'ai éprouvé un véritable plaisir en la revoyant. Adieu, Francine, ajouta-t-il en donnant à sa voix une expression plus affectueuse; je ne rétracterai jamais une seule des paroles d'amitié de mon cœur vous a adressées : ne l'oubliez pas, Monsieur Brulard, le ciel vous a donné une noble fille.

Et Jacques s'éloigna après avoir salué le vieillard, stupéfait de cette rencontre inattendue.

— Il paraît qu'il a été très bien pour toi, balbutia-t-il après quelques instants de silence. Voyons ma petite Clématite, il ne faut pas pleurer comme cela, eh! eh! eh!

Mon père, interrompit vivement la jeune fille, ne m'appelle plus Clématite. Ce non n'est pas le mien, et je veux avoir une patronne pour me protéger.

— Je comprends. Tu désires reprendre celle qu'il t'a donnée... Eh! eh! eh! ça n'est pas si mal l'adroite... Eh bien! comme tu voudras, Minette... Et c'est par hasard que vous vous êtes rencontrés ici?

— Mon père, m'aimez-vous? demanda Francine avec une sombre impétuosité.

— En peux-tu douter, cher amour? — Alors prouvez-le moi!

— Comment? — En vendant tout ce que vous avez dans ce pays, si toutefois vous croyez avoir le droit de le vendre.

— Et après? balbutia Brulard.

— Après, vous m'emmènerez bien loin, et pour toujours!

— Mais tu es folle!

— Je vous le demande en grâce!

— Et Francine tomba à genoux devant son père.

— Nous parlerons de cela demain, ma mignonne, dit Brulard avec une sorte d'anxiété dans la voix. — C'est un grand parti que tu me conseilles là. Je ne dis pas non... Allons, allons, relève-toi, prends mon bras. Il se fait tard... tu me conteras tout, chemin faisant.

CHAPITRE II.  
FRANCINE.

Ce fut en vain que Brulard pressa Francine de questions, pendant le trajet qu'ils avaient à parcourir pour regagner leur demeure. La jeune fille se renferma dans un silence absolu, après avoir dit que M. de Brancion avait été pour elle d'une bonté parfaite, et qu'elle garderait un éternel souvenir de cette rencontre.